



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB 02.12.2021

Date d'échéance prévue: 02.12.2026

Numéro de publication: FM06-0000000061

Entité de publication

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : Sympany Versicherungen AG

Organisation concernée:

Sympany Versicherungen AG
CHE-113.511.345
Peter Merian-Weg 4
4052 Basel

Branches d'assurances concernées:

En date du 1er octobre 2021 la Sympany Versicherungen AG a, en vertu de l'art. 60 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance du 17 décembre 2004 (LSA ; RS 961.01), renoncé à l'agrément pour l'exploitation d'une partie des branches d'assurance agréées jusqu'à ce jour, à savoir B3, B8, B9, B10, B13 et B18.

Après cette date, la Sympany Versicherungen AG ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance dans les branches d'assurances mentionnées ci-dessus; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.

30 novembre 2021

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].